



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 19 décembre 2019, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 15 novembre 2019 (S/2019/890) que j'ai adressée à la Présidente du Conseil de sécurité pour lui faire part des recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique indépendant du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

Je recommande que le mandat du Bureau soit prorogé pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022. Vous trouverez ci-joint le projet de mandat pour le Bureau, qui apporte des précisions sur ses fonctions essentielles (voir annexe).

Les activités relevant de ce mandat doivent être mises en œuvre en étroite collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union du fleuve Mano, le Groupe de cinq pays du Sahel, la Commission du bassin du lac Tchad, l'Union africaine, les Nations Unies et les partenaires régionaux et sous-régionaux compétents.

Le projet de mandat tient compte des recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique indépendant du Bureau et des échanges qui ont ensuite eu lieu entre le Secrétariat et les membres du Conseil de sécurité au sujet de l'examen. Il a également été conçu en prenant en considération l'évolution de la situation en Afrique de l'Ouest et au Sahel sur les plans de la politique, de la sécurité, du développement durable, des changements climatiques, des conditions humanitaires et des droits de la personne.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres



## Annexe

### **Projet de mandat pour le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel**

#### **Objectif 1**

**Suivre l'évolution de la situation politique en Afrique de l'Ouest et au Sahel et s'acquitter de missions de bons offices et de fonctions spéciales au nom du Secrétaire général pour appuyer les activités de prévention des conflits, de consolidation de la paix, de développement durable, de pérennisation de la paix et de médiation menées dans la sous-région en partenariat avec des entités régionales et sous-régionales et d'autres acteurs**

##### *Fonction 1.1*

Suivre et analyser la situation en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en particulier les nouvelles menaces contre la paix, alerter rapidement le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, les organisations régionales et sous-régionales et les autorités nationales à ce sujet et formuler à leur intention des recommandations en matière d'action à entreprendre à titre préventif

##### *Fonction 1.2*

Mener des missions de bons offices dans les pays d'Afrique de l'Ouest en vue de prévenir les conflits, de pérenniser la paix et d'œuvrer à la consolidation de la paix et à la stabilité politique, notamment pour appuyer la tenue d'élections pacifiques, en partenariat avec des entités régionales et sous-régionales et d'autres acteurs, selon qu'il convient

##### *Fonction 1.3*

Renforcer les capacités sous-régionales en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de médiation et de bons offices, en tenant compte du contexte du développement durable en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en promouvant les programmes concernant les femmes et les jeunes et la paix et la sécurité et en fournissant un appui aux dispositifs sous-régionaux existants

##### *Fonction 1.4*

Renforcer et promouvoir la collaboration et la coordination intégrées à l'échelle du système des Nations Unies concernant les menaces actuelles et nouvelles, notamment en favorisant la mise en œuvre d'activités conjointes d'analyse, de planification et d'élaboration de stratégies dans le cadre d'une approche transversale

##### *Fonction 1.5*

Faciliter l'application de la décision rendue par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 concernant le différend relatif à la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria

**Objectif 2**

**Épauler les pays en transition et ceux ayant achevé leur transition en menant des activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix, en partenariat avec des entités régionales et sous-régionales et d'autres acteurs, selon qu'il convient**

*Fonction 2.1*

Offrir ses bons offices aux gouvernements, en collaboration avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies et en partenariat avec des entités régionales et sous-régionales et d'autres acteurs, selon qu'il convient

*Fonction 2.2*

Appuyer la tenue d'élections pacifiques et la consolidation de la démocratie par une action de diplomatie préventive et d'alerte rapide, en associant les acteurs politiques à tous les niveaux

*Fonction 2.3*

Promouvoir la cohésion sociale et la concertation politique sans exclusive en apportant un concours au renforcement des capacités locales et nationales afin de favoriser la paix, d'appuyer la consolidation de la démocratie et de promouvoir la bonne gouvernance en facilitant la participation pleine et effective des femmes et des jeunes, en étroite coopération avec le Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable et les équipes de pays des Nations Unies dans la région

**Objectif 3**

**Consolider les partenariats noués à l'échelle régionale et sous-régionale pour faire face aux menaces transfrontières et transversales pesant sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, telles que l'instabilité associée aux élections et les difficultés liées à l'état de droit, à la réforme du secteur de la sécurité, à la criminalité transnationale organisée, au trafic, à la violence intercommunautaire, au terrorisme et à l'extrémisme violent, ainsi qu'aux incidences des inégalités et des changements climatiques sur la sécurité**

*Fonction 3.1*

Mener des activités de sensibilisation aux initiatives sous-régionales et transfrontières intégrées et globales destinées à faire face aux dangers nouveaux qui menacent la paix, la sécurité humaine et la stabilité et en faire la promotion, en les associant aux efforts déployés en faveur du développement durable en Afrique de l'Ouest et au Sahel

*Fonction 3.2*

Soutenir la création de réseaux de praticiens et de cadres et mécanismes sous-régionaux en vue de régler les problèmes liés à la réforme du secteur de la sécurité, à la criminalité transnationale organisée, au trafic et au terrorisme

*Fonction 3.3*

Faciliter la coordination des activités des organismes des Nations Unies au niveau régional afin de promouvoir l'adoption d'une démarche cohérente, globale et intégrée visant à combattre les causes profondes de l'instabilité et des conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel

*Fonction 3.4*

Mener au niveau régional des recherches et des analyses sur les questions transnationales intéressant la paix et la sécurité et leurs liens avec l'action humanitaire et le développement durable, en collaboration avec le Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable, les coordonnateurs résidents, les coordonnateurs des opérations humanitaires, les équipes de pays et d'autres entités des Nations Unies, ainsi qu'avec des organisations régionales et sous-régionales, des groupes de réflexion et la société civile

*Fonction 3.5*

Promouvoir la cohésion sociale et la concertation politique sans exclusive dans la sous-région, y compris la participation effective des femmes et des jeunes, en appuyant la mise en place d'infrastructures pour la paix et en favorisant le dialogue et la médiation aux niveaux communautaire, local et national, selon le cas

**Objectif 4**

**Accompagner, par des activités de sensibilisation et des réunions, la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et, en application des réformes de l'ONU, renforcer la collaboration dans l'ensemble du système des Nations Unies et rendre plus cohérente l'action menée aux niveaux international et régional pour s'attaquer aux causes profondes des conflits au Sahel et remédier à leurs effets**

*Fonction 4.1*

Donner des orientations politiques et stratégiques aux organismes des Nations Unies en vue de la mise en œuvre efficace de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et de la réalisation de ses trois objectifs stratégiques, à savoir la gouvernance, la sécurité et la résilience

*Fonction 4.2*

Dans le cadre des réformes de l'ONU et en s'appuyant sur le programme de prévention des conflits et de pérennisation de la paix, travailler avec le Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays dans la sous-région pour produire des analyses intégrées et mener une action concertée afin de faire face aux dynamiques toujours plus complexes et interconnectées de la paix et de la sécurité dans la région

*Fonction 4.3*

Contribuer à l'action visant à pérenniser l'engagement de la communauté internationale en faveur du Sahel et concourir à la coordination des diverses stratégies mises en place au Sahel, notamment en continuant d'apporter un appui à la plateforme ministérielle de coordination et à son secrétariat technique, ainsi qu'au Groupe de cinq pays du Sahel

*Fonction 4.4*

Soutenir et promouvoir une coopération et des investissements régionaux renforcés aux fins de la réalisation des objectifs de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

**Objectif 5****Promouvoir la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit et des droits de la personne et la prise en compte des questions de genre dans les initiatives de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel***Fonction 5.1*

Faciliter l'échange d'informations et le partage des meilleures pratiques entre les autorités nationales, les organisations régionales, la société civile et d'autres parties prenantes en vue de promouvoir la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit, l'égalité des sexes, la participation des femmes, l'accès de ces dernières aux fonctions de responsabilité et l'amélioration des opérations électorales

*Fonction 5.2*

Fournir un appui en vue de l'adoption de résolutions et de cadres d'action axés sur le respect des droits de la personne dans le cadre des initiatives de prévention et de gestion des conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel

*Fonction 5.3*

Aider les autorités nationales, les organisations et institutions régionales et la société civile à prendre en compte les questions de genre dans leurs activités de prévention et de gestion des conflits, comme le prévoient la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité et les résolutions ultérieures relatives aux femmes, à la jeunesse, à la paix et à la sécurité

---